

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 14 **Absents :** 1 **Procurations :** 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Étaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : LOYERS MAISON DE SANTE – NON INDEXATION 2023

Délibération n° 2023-03

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le plan national et local dues à la crise actuelle et à l'inflation du coût de l'énergie, le Maire souhaite ne pas répercuter l'augmentation de l'indice des loyers tertiaires.

Il souhaite ne pas augmenter les loyers de l'ensemble des professionnels de Santé présents à la Maison de santé sur l'année 2023.

Cette décision concerne l'ADMR, le Centre de soins polydisciplinaire, les infirmières libérales, le Kinésithérapeute, la Sophrologue et la Réflexologue.

Le Conseil OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas répercuter l'augmentation de l'indice des loyers tertiaires pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Frenéhard Anne-Marie



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le

Et publication du



Le Maire

Fiol Richard

